

# Le droit, rempart contre les dérives autoritaires

## Le livre

La scène se tient à l'Assemblée nationale, le 20 juillet 2016. Alors que, cinq jours plus tôt, à Nice, une attaque terroriste a tué 86 personnes, le gouvernement de Manuel Valls s'apprête à faire voter une prorogation de l'état d'urgence. Mais cela ne suffit pas aux députés de la droite : les Français, selon eux, ne seront protégés que si l'on se donne les moyens d'enfermer dans des centres de rétention les individus soupçonnés de radicalisme – les fameux « fichés S ».

La passe d'armes qui va suivre condense le propos de l'avocat et essayiste François Saint-Pierre dans *Le Droit contre les démons de la politique*, où elle figure en bonne place. Elle oppose Laurent Wauquiez, alors député LR de la Haute-Loire, et le premier ministre, qui rejette avec force une mesure « *inconstitutionnelle* » : on ne peut pas, affirme-t-il, enfermer des gens sur « *une simple présomption* » hors toute procédure, sauf à renoncer au droit.

Réponse de M. Wauquiez : « *Changez le droit ! Cela fait un an et demi qu'on vous le demande ! Changez le droit !* » Et pourquoi non ? Une assemblée souveraine, émanation de la volonté populaire, n'a-t-elle pas toute la légitimité requise ? Le bon sens, cette nuit-là, pouvait sembler du côté de ce député qui ne demandait, après tout, qu'à exercer son rôle : voter des lois.

Sauf qu'une question demeurait ouverte. Que se passe-t-il si le pouvoir devient tyrannique ? Qui sauvera la liberté, s'il décide de l'abolir ? Il y a, dans la loi, plus que la loi. Un ordre symbolique la fonde, au sein duquel des biens supérieurs à la volonté contingente des peuples, définis par les différentes chartes des droits de l'homme, doivent être préservés. Vouloir « *changer le droit* » sans accepter d'être limité par ces principes fondamentaux revient à accorder à la politique une place disproportionnée, à en faire cette réalité close, autosuffisante et potentiellement abusive, qu'il s'est agi, après la déflagration de la seconde guerre mondiale, d'empêcher de renaître.

**PRÉSERVER LES PRINCIPES FONDAMENTAUX** Ainsi, note François Saint-Pierre, la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée en 1950 fait elle-même reposer la défense des « *libertés fondamentales* », selon les termes de son préambule, « *sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part, et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des droits de l'homme* ». Le balancement résume le message : la Convention n'a de raison d'être que parce qu'un « *d'une part* » appelle un « *d'autre part* » ; parce qu'il y a une incomplétude nécessaire de chacun des droits, politique et juridique, dans laquelle les libertés trouvent leur garantie la plus solide.



LE DROIT CONTRE LES DÉMONS DE LA POLITIQUE de François Saint-Pierre Odile Jacob, 200 pages, 22,90 euros

Le travail de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), fondée par le Conseil de l'Europe en 1959 afin de veiller au respect des principes fixés par la Convention, apparaît comme un événement central, dont procèdent, aux yeux de l'auteur, les évolutions les plus significatives du droit français. Pour l'avocat, celles-ci, qui se sont accélérées dans les dix dernières années, convergent vers un dépassement de la tendance française à donner un primat absolu au politique que, consciemment ou non, Laurent Wauquiez exprimait en juillet 2016.

Car à ce primat correspond celui « *des lois sur la jurisprudence* » qu'exprime la tradition française, fondée sur la Révolution de 1789 et la volonté d'en finir avec l'arbitraire prêté aux juges d'Ancien Régime, du « *sylogisme juridique* » : la réduction de l'acte de juger à trois opérations essentielles – énoncer la loi, résumer l'affaire pour vérifier que la loi s'y applique, l'appliquer strictement si c'est le cas – qui réduisent à rien la part de décision personnelle du juge, totalement soumis à la légitimité du législateur, au risque de recréer de l'arbitraire en le déplaçant. Or la CEDH « *emploie une méthode d'analyse originale* » fondée, à l'inverse, sur la jurisprudence, l'étude concrète de chaque cas à la lumière des droits fondamentaux.

François Saint-Pierre retrace l'effacement progressif de la tradition « *sylogistique* » et politique au profit de cette « *casuistique* », dont la principale étape fut la décision prise le 15 avril 2011 par la Cour de cassation, qui obli-

geait les tribunaux à appliquer les décisions de la CEDH. L'avocat salue la « *métamorphose remarquable* » accomplie depuis lors par la justice française. Celle-ci, écrit-il, « *se sera émancipée en l'espace de quelques années* », s'ouvrant davantage au débat public, questionnant ses usages, expérimentant des libertés nouvelles.

Qu'il faille selon lui poursuivre la tâche, aller plus loin dans le sens de l'autonomie – par la modernisation du parquet – et de l'équité – par le renforcement des droits de la défense et la consolidation des recours – n'empêche pas François Saint-Pierre de livrer un rare témoignage d'optimisme sur la société française. Il en montre la vitalité, la capacité de réinvention avec une belle force de conviction. A-t-il pour autant montré par quelle voie, pour reprendre son titre, le droit pourra empêcher « *les démons de la politique* » de l'emporter ?

Rien n'est moins sûr. En cas de désastre politique, reconnaît-il, seule « *l'audace* » de procureurs, avocats et juges pourrait permettre de préserver les principes fondamentaux. C'est bien peu, et, à l'heure où plusieurs pays européens connaissent une tentation autoritaire, les exemples de ce courage ne se multiplient pas. La liberté et le droit sont des réalités irrémédiablement fragiles : rien à faire contre cela. Ce n'est pourtant pas un petit mérite de rappeler à quel point nous avons raison d'y être attachés, et combien nous perdions en échoquant à les défendre. ■

FLORENT GEORGESCO

## 245 députés s'engagent contre la haine sur Internet

Emmené par Huguette Tiegna, députée LRM du Lot, le collectif de parlementaires, surtout issus de la majorité, s'indigne que l'état actuel du droit international et européen ne permette pas de lutter contre ce phénomène

### Collectif

**C**himpanzé *analphabète*, « *sodomite judéo-communiste* », « *grosses truites noires* », « *juif visqueux* », « *gros nègre de merde* », « *la bassine à foutre judéo-nègre* », « *youpin peyfile* »... Ces mots, d'une rare violence, sont ceux du site Internet raciste, antisémite, sexiste, islamophobe, négationniste, homophobe et xénophobe Democratieparticipative.biz. Créé en 2016, ce site ouvertement néonazi, dont le nom fait honte au fait démocratique, a multiplié les articles débordant d'injures immondes visant de nombreux citoyens et des personnalités publiques. Très connu sur la « *fachosphère* », ce site abject bénéficie d'une audience inquiétante.

Le 27 novembre 2018, le tribunal de grande instance de Paris a pourtant ordonné le blocage du site en France, après avoir ordonné, début octobre, à neuf fournisseurs d'accès français de rendre impossible l'accès à ce site depuis la France. Nous avions alors unanimement salué cette démarche puissante, rare et courageuse.

Toutefois, malgré la procédure engagée, l'action des services de cybercriminalité de la gendarmerie nationale et la coopération des fournisseurs Internet, Democratieparticipative est depuis quelques jours de nouveau en ligne. Un simple changement de nom de domaine et d'hébergeur a permis de contourner l'interdiction. Ce faisant, le site se retrouve désormais hors de portée de toute juridiction européenne, et il devient difficile, de fait, de le poursuivre efficacement. Pire encore : son créateur pourra, malgré les condamnations, toujours contourner l'interdiction en enregistrant le site sous une nouvelle extension et en répétant le procédé à chaque nouveau référent.

Ce n'est pas la première fois qu'un site ou un contenu disparaît pour mieux réapparaître. En 2005, déjà, le lendemain du filtrage d'un site négationniste ordonné par la justice, on retrouvait dix sites « *mirrors* », qui reprenaient le contenu incriminé.

Trop souvent, beaucoup d'énergie est dépensée dans la lutte contre ces sites, pour un résultat nul, voire négatif, si l'on considère la publicité faite au contenu. Malgré notre consternation et notre indi-

gnation, nous sommes plus que jamais déterminés à trouver des solutions pour endiguer le phénomène inquiétant de la haine en ligne. Ainsi, nous sommes prêts à faire évoluer la législation française sur la question. En effet, depuis trop longtemps, notre droit court après la technologie et les contournements y sont trop nombreux et trop faciles. Nous sommes déterminés à faire avancer le sujet au niveau européen et sur la scène internationale. Il est temps de réfléchir à un nouveau système de régulation internationale et européen des plates-formes de l'Internet.

### ÊTRE LE RELAIS

Nous avons la volonté, enfin, d'associer à la réflexion les acteurs de l'Internet, dont les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Depuis longtemps, ils ont montré leur capacité à agir sur des contenus pédopornographiques ou sur les atteintes au droit d'auteur. Nous les sollicitons pour que nous trouvions, ensemble, des solutions afin d'agir sur des contenus haineux.

Nous, parlementaires, élus de la nation, sommes malheureusement régulièrement victimes de ce genre de propos. Toutefois, nous disposons de moyens, qu'ils soient juridiques, politiques ou médiatiques, pour lutter contre cette violence, cette stigmatisation et cette persécution. En revanche, beaucoup de nos concitoyens reçoivent ces injures comme des insultes personnelles et se terrent dans le silence, imaginant qu'ils ne peuvent rien faire.

Dans un monde qui nous confronte au quotidien à la haine de certains, et qui tendrait à neutraliser nos émotions, sous l'effet de la redondance de cette violence, il nous appartient, en tant qu'élus responsables, en tant que citoyens engagés, de préserver notre capacité à nous indigner. Nous nous devons d'être le relais auprès des jeunes générations, afin qu'à leur tour, elles puissent s'élever contre la violence des mots. Nous le devons aux victimes quotidiennes de ces propos. ■

### J

#### Parmi les signataires : Huguette

Tiegna, députée (LRM, Lot), vice-présidente de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; Bruno Bonnell, député (LRM, Rhône) ; Rémi Delatte, député (LR, Côte-d'Or) ; Stanislas Guerini, député (LRM, Paris), délégué général de La République en marche ; Gilles Le Gendre, député (LRM, Paris), président du groupe La République en marche ; Sylvia Pinel, ancienne ministre, députée (Libertés et territoires, Tarn-et-Garonne) ; Maïna Sage, députée (UDI, Agri et indépendants) de la Polynésie française. La liste complète est à retrouver sur [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr)

## En RDC, la politique a bonne mine

### Analyse

JOAN TILOUINE  
Le Monde Afrique

**J**eudi 24 janvier, une scène politique historique est survenue au cœur de l'Afrique. Accroché à la présidence depuis la fin de son dernier mandat constitutionnel, en décembre 2016, Joseph Kabila, 47 ans, a transmis le pouvoir « *sans regret ni remords* » à l'opposant avec qui il a pactisé, Félix Tshisekedi. A 55 ans, ce dernier devient le cinquième président de la République démocratique du Congo (RDC), pays le plus vaste d'Afrique subsaharienne, mais aussi le plus riche en ressources minières, regorgeant notamment de cobalt, dont dépend la révolution en cours des véhicules électriques. Ce qui vaut à la RDC, premier producteur et exportateur de ce minéral, d'être si convoité, surveillée, commentée par la communauté internationale. Voilà un pays, théâtre de plusieurs conflits permanents, dont dépend en partie le développement technologique mondial mais sur lequel nul n'a véritablement d'emprise.

« *Nous félicitons M. Tshisekedi et nous saluons le peuple de la RDC pour son insistance pour un transfert de pouvoir pacifique et démocratique.* » Cette déclaration très officielle n'émane pas d'un chef d'Etat ou d'une organisation internationale, qui ont tous fini par « *saluer* » ou « *prendre acte* » de cette victoire contestée à l'élection présidentielle du 30 décembre 2018. Elle est signée Ivanhoe Mines, une compagnie minière canadienne qui développe un immense gisement de cuivre non loin de Kolwezi (province de Lualaba, sud-est), en partenariat avec une société chinoise et le gouvernement congolais. Un tel communiqué, décrétant, le jour de l'investiture du nouveau président, que s'ouvre « *une période de formidables opportunités* », rappelle le lien tenu entre politique et business. En RDC, une multinationale minière peut se révéler plus dangereuse et nuisible pour le pouvoir que la centaine de petits groupes armés recensés dans les Kivus (est).

### RAPPORT DE FORCE

En cette fin de règne, M. Kabila a craint une déstabilisation politique fourbie par ces mastodontes du secteur minier ou du négoce de matières premières, comme Glencore, dont le chiffre d'affaires est vingt-cinq fois supérieur au budget de l'Etat congolais (5,9 milliards de dollars, en 2019). Après s'être considérablement enrichi, tout comme sa famille et certains de ses proches conseillers, M. Kabila a fait promulguer, en mars 2018, un nouveau code minier, dans lequel la redevance sur le cobalt et le cuivre passe de 2 % à 10 %. « *En 2019, on va, à nouveau, multiplier par deux ou par trois nos redevances* », a annoncé M. Kabila au Monde en décembre 2018, confiant avoir reçu des « *menaces de mort* ». Son successeur parviendra-t-il à maintenir le

rapport de force avec ces opérateurs économiques prêts à tout pour exploiter les intarissables ressources naturelles congolaises ?

Toute l'industrie mondiale des nouvelles technologies est suspendue aux futurs choix de M. Tshisekedi, plutôt ignorant des questions économiques et sécuritaires. Son diplôme belge de « *marketing et communication* » s'est révélé être un faux. Et sa marge de manœuvre politique est étroite. Il doit sa victoire, qualifiée de « *hold-up électoral* » par son rival de l'opposition, Martin Fayulu, à un accord informel scellé avec M. Kabila dont la coalition a obtenu la majorité au Parlement, ce qui lui permet de nommer un premier ministre fort, certainement coutumier des questions minières et sécuritaires, tout en maintenant son emprise politique au niveau local.

### ÉTOUFFER LES CRITIQUES

Cette alternance pacifique, la première de l'histoire du pays, est arrangée, un peu à la façon d'un opaque deal minier. Cette fois, les commissions prennent la forme d'un partage du pouvoir. Dans son discours d'investiture, M. Tshisekedi a évoqué « *le commencement d'une ère nouvelle* » et « *un confort* ». Il a promis de s'attaquer à la corruption et l'évasion fiscale, d'assainir une économie qui repose avant tout sur le secteur minier, générateur de près de 80 % des revenus de l'Etat et de milliards de dollars détournés. Des promesses qui nécessitent de s'attaquer au clan de son prédécesseur et de renouer avec des partenaires occidentaux tenus à l'écart du processus électoral mais aussi des grands contrats miniers de plus en plus accordés à des sociétés paratactiques de Chine ou de Russie.

Au Conseil de sécurité des Nations unies, Pékin et Moscou ont pesé de tout leur poids pour étouffer les critiques et empêcher de nouvelles sanctions. M. Kabila, au discours opportunément très anti-occidental, a profité de la paralysie du système politique multilatéral. Il s'est joué de ce nouvel ordre international qui a prouvé, en RDC, son incapacité à imposer des valeurs de liberté et de démocratie, contestées par de nouvelles puissances désireuses d'accélérer la fin d'une gestion occidentale des affaires africaines. Mais en organisant ces élections à sa convenance et en se résignant à passer le pouvoir, M. Kabila a offert à son peuple, aux opérateurs économiques et aux diplomates quelle chose qui n'a pas de prix : la paix et la stabilité.

Héritier politique de son père, le mythe opposant Etienne Tshisekedi (1932-2017), le nouveau chef d'Etat congolais a dû se compromettre avec M. Kabila, qui lui a légué un isolement régional. A la cérémonie d'investiture, seul un chef d'Etat africain était présent : le Kényan Uhuru Kenyatta. Le 24 janvier, les présidents rwandais et sud-africain, Paul Kagame et Cyril Ramaphosa, l'ont passé au Forum économique mondial de Davos (Suisse) à débattre du « *leadership africain dans le nouveau contexte global* ». M. Tshisekedi, doit faire ses preuves pour entrer dans le club exigeant des leaders africains. ■